

Date de dépôt : 6 janvier 2014

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2012

Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après la commission) a étudié le RD 987 lors de sa séance du 11 juin 2013, sous la présidence de M^{me} Beatriz de Candolle, assistée de M. Fabien Mangilli, secrétaire scientifique de la commission. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a auditionné M^{me} Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du bureau de la solidarité internationale.

Audition de M^{me} Maria Jesus Alonso Lormand

En préambule, M^{me} Alonso Lormand indique que le budget de son service a vu une augmentation de 1,5 million décidée par le Grand Conseil en 2012 et destinée à des projets de coopération au développement. Son service continue sa politique en relation avec l'environnement, en soutenant par exemple des projets en lien avec les changements climatiques.

Un million a été attribué à l'aide alimentaire, notamment en faveur du Sahel, et elle mentionne que l'aide a porté également sur des projets plus larges et plus classiques. Le soutien au festival Blackmovie a continué, ainsi que les aides attribuées à des manifestations à Genève, en lien avec la Genève Internationale.

Elle mentionne qu'un PL, lequel est pour le moment devant la Commission des finances, a été proposé avec un montant de 3 millions en faveur de la Fédération genevoise de coopération. Elle précise que des augmentations pour le CICR, pour la Colombie et la Géorgie ont également été accordées.

Elle rappelle en outre que le service a été renommé bureau de la solidarité internationale, et elle mentionne que les structures du département, dans le cadre de la nouvelle constitution, ne sont pas encore connues. Elle remarque toutefois que la coopération internationale est citée dans la constitution.

Elle rappelle également que la liste des projets a été envoyée aux commissaires en annexe du rapport, et elle précise que 133 dossiers ont été traités, sur lesquels cinq dossiers ont vu leur financement suspendu en attente de compléments.

Un commissaire (MCG) demande de quelle manière les droits humains seront articulés dans la nouvelle organisation de l'administration.

M^{me} Alonso Lormand répond que le service des droits humains regroupait plusieurs offices et elle mentionne que son bureau a donc été rattaché directement au magistrat. Elle mentionne que cette modification n'entraîne aucune incidence sur les missions et les moyens du bureau.

Un commissaire (MCG) évoque les suspensions de financement et il demande ce qu'il advient de l'argent qui n'est pas accordé. Il se demande si ces moyens sont accordés à d'autres projets.

M^{me} Alonso Lormand répond qu'il s'agit de projets déjà engagés dont les rapports ne sont pas satisfaisants. Elle ajoute que l'argent ne peut pas être engagé ailleurs et est donc conservé.

Un commissaire (MCG) demande comment il est possible d'éviter les doublons. Il se demande si certaines associations ne reçoivent pas des aides de plusieurs caisses au détriment d'autres associations.

M^{me} Alonso Lormand répond qu'il y a une réunion une fois l'an entre les communes et le canton au sujet de la coopération internationale et elle explique qu'une mise au point sur l'ensemble des projets est effectuée. Elle remarque que le canton connaît les communes impliquées dans les projets et elle mentionne que les communes sont informées lorsque le canton arrête d'apporter son soutien à un projet.

Un commissaire (L) évoque l'évaluation et le suivi des projets et il remarque qu'un projet a été arrêté et que quatre autres n'ont pas été approuvés. Il aimerait avoir le détail de ces quatre projets ainsi que les sommes déjà versées à fonds perdus.

M^{me} Alonso Lormand répond que c'est possible mais elle mentionne que ce ne sont pas des investissements à fonds perdus.

Un commissaire (MCG) mentionne que l'on entend souvent que le canton ne respecte pas le 0,7% mais il observe que Genève contribue à plus de 55% à l'aide au développement au niveau suisse. Il remarque que Genève est donc bien au-delà de l'aide apportée par les autres cantons. Il rappelle alors qu'un cycle ne peut pas être rénové sur le territoire cantonal faute d'argent, un problème qui concerne 700 élèves.

M^{me} Alonso Lormand rappelle que c'est la volonté de Genève que d'apporter une aide importante à la coopération internationale, en raison du rôle international que joue le canton. Elle précise que l'effort apporté par les communes est également compris dans ce 55%.

La Présidente demande quel est le pourcentage du budget cantonal accordé à la coopération internationale.

M^{me} Alonso Lormand répond qu'il est de 0,25%.

Discussion de la commission

Un commissaire (S) rappelle qu'il est prouvé que chaque franc investi dans la solidarité internationale rapporte plus à la Suisse, soit environ 1,20 F pour 1 F investi.

Un commissaire (L) est frappé par l'absence d'information sur l'aide globale qui est apportée. Il évoque Haïti et il énumère les différentes aides qui sont données dans ce pays. Il mentionne entendre trop souvent que l'aide internationale est un panier percé. Il pense donc qu'il faudrait demander que des détails soient apportés dans le prochain rapport du service.

Un commissaire (S) pense que cette demande est justifiée mais qu'il faut la préciser.

Sur ce le commissaire (L) répond qu'il faut détailler l'aide globale apportée tant par le canton que par les communes.

La Présidente pense que c'est une demande qui pourrait porter sur le canton.

Un commissaire (S) remarque que c'est un énorme travail à faire et il se demande s'il est possible de demander à ce service un tel effort.

Un commissaire (R) rappelle que les projets sont de natures différentes, sur des délais différents, et il pense qu'avoir une vision ponctuelle risque de générer des écarts qu'il sera difficile d'expliquer. Il ajoute que la solidarité internationale est une mission stratégique pour Genève qui s'inscrit dans le

long terme et il ne croit pas qu'il soit possible et réaliste de faire un travail de ce type chaque année.

Un commissaire (MCG) pense qu'avoir une énumération de l'aide apportée par le canton et les communes est quelque chose d'accessible. Il rappelle d'ailleurs que cette demande avait déjà été faite mais que rien n'avait été entamé, ce qui est regrettable. Il ajoute que ce sont les cofinancements des communes qui devraient figurer en annexe.

Une commissaire (Ve) déclare être d'accord dans l'absolu mais elle ne sait pas comment il est possible de s'assurer comment l'argent est utilisé sur place. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'avoir confiance dans les associations qui travaillent sur place. Elle estime qu'il serait difficile de couper une partie de l'aide apportée à ce pays.

Un commissaire (S) pense qu'il faut par ailleurs faire confiance au bureau de la solidarité internationale qui s'assure du suivi des projets. Il rappelle que des projets ont été arrêtés, preuve du contrôle opéré par ce service. Il ajoute qu'il faudrait alors avoir le détail de ces suivis sur l'ensemble des pays mais il pense que cet aspect relève de la responsabilité du bureau de la solidarité internationale.

Un commissaire (MCG) conclut en précisant qu'il est légitime de s'assurer du suivi de ces projets.

Votes de la commission

Entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des dix commissaires présents (2 S, 2 Ve, 2 R, 2 L, 2 MCG).

Préavis sur la catégorie de débat

Catégorie III (extraits)